

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 17/06/2025 à 19 H 00

Convocation du 12 juin 2025

Présents	Absents excusés
Francis SURNON (FS) – Maire et Président Pascale CLEYET (PC) - 2ème adjointe/secrétaire de séance Christine FRANCOZ (CF) – conseillère municipale Serge PUYPE (SP) – 1 ^{er} adjoint Charles CROZAT (CC) – conseiller municipal Christian NOYER (CN) - conseiller municipal Joël SCHOUVER (JS) – conseiller municipal Michel CALABRIN (MC) – conseiller municipal	Yann VIGOUROUX (YV) – conseiller municipal (procuration à Joël SCHOUVER) Karine VEGNANT (KV) – conseiller municipal (procuration à Christine FRANCOZ) Michel DUSSURGET (MD) – conseiller municipal (procuration à Francis SURNON)

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h01 et fait l'appel des conseillers municipaux présents en séance ou représentés à cet instant.

Le quorum est atteint avec la présence de 8 élus et 3 procurations.

Il donne lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation PV du CM du 08/04/2025**
- **Création poste permanent temps complet catégorie B (secrétariat suite au prochain départ en retraite de l'agent afin de créer opération de recrutement au 1^{er} octobre 2025, travail en binôme jusqu'en décembre)**
- **Tarifs restauration scolaire rentrée scolaire 2025-2026**
- **Convention interco centre médico-scolaire de La Tour du Pin**
- **Périmètre ENS achat de terrains parcelles :AB352-B324-325-326 et 329**
- **Subvention : As Les Chats d'la Street**
- **Proposition Agence Racines pour la mission (AMO) assistance maîtrise d'ouvrage : plantation d'arbres sur tous secteurs possibles dans village**
- **Fonds vert - demande subvention ingénierie : étude de faisabilité pré-opérationnelle d'aménagement stratégique d'un quartier du village**
- **TE38 -Enfouissement BT/Tél Route d'Optevoz tranche 2**
- **Pâtisserie révision du loyer du commerce**

Questions diverses :

- **Compte rendu des diverses réunions**
- **Informations diverses**

Validation du PV du Conseil Municipal du 08/04/2025 :

Le PV est validé à l'unanimité des membres présents.

1

DECIDE :

Article 1 : À compter du 1^{er} octobre 2025, il est décidé de créer 1 emploi permanent à tous les grades d'emplois des rédacteurs : rédacteur, rédacteur principal 2^{ème} classe, rédacteur principal 1^{ère} classe dans les conditions exposées ci-dessus.

Article 2 : les crédits correspondants sont déjà inscrits au budget primitif 2025.

Article 3 : Il est décidé d'adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposée.

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire à procéder à l'ensemble des opérations et à signer tout document se rapportant à celles-ci

Délibération n° 13/2025 : approuvée à l'unanimité des membres présents

Tarifs restauration scolaire rentrée scolaire 2025-2026 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception du nouveau contrat de la Sarl GUILLAUD TRAITEUR pour la restauration scolaire, dont le tarif a augmenté d'environ 3 % pour la prochaine rentrée scolaire.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs de l'année scolaire 2024-2025 :

- 4.85 € le repas
- 2.25 € le repas pour le service de surveillance assuré aux enfants allergiques

Et propose d'augmenter le prix des repas pour l'année scolaire 2025-2026 comme suit :

- 4.90 € le repas
- 2.25 € le repas pour le service de surveillance assuré aux enfants allergiques

les tarifs proposés sont identiques à ceux pratiqués par la commune de Parmilieu.

Monsieur le Maire informe également que le règlement de la restauration scolaire sera modifié en conséquence et que des précisions seront apportées à certains chapitres.

Le Conseil Municipal après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré :

APPROUVE à l'unanimité les tarifs proposés et AUTORISE Monsieur le Maire à SIGNER le contrat avec la Sarl GUILLAUD TRAITEUR.

Délibération n° 14/2025 : approuvée à l'unanimité des membres présents

Convention interco centre médico-scolaire de La Tour du Pin :

Mr le Maire rappelle au conseil municipal que le Centre Médico scolaire de La Tour Du Pin est amené à intervenir auprès des élèves de notre école maternelle.

Conformément aux articles L.211-8 et L.212-15 du code de l'éducation, l'Etat prend à sa charge les dépenses de rémunération des personnels du Centre médico-social, et les communes doivent assurer les dépenses de fonctionnement.

Une convention a donc été établie avec la ville de La Tour Du Pin pour établir la répartition des

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre espaces publics « étude diagnostic » stratégie végétale pour le réaménagement du village à l'Agence Racines i.a.p. de Romans sur Isère, par délibération du 24 octobre 2023.

La remise de la dernière esquisse d'aménagement a été faite en septembre 2024, afin de poursuivre le projet une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage de juin 2025 à juin 2027, a été demandée pour l'accompagnement :

- de la phase plantation des arbres sur tous les secteurs possibles dans le village
- étudier les possibilités de plantations compatibles avec le marché d'enfouissement sur l'entrée sud
- solliciter des devis auprès des pépiniéristes et entreprises, voir possibilité de travaux en régie communale
- programmer, organiser et suivre la mise en œuvre (phasage)

Cette mission s'élève à 7 100 € HT avec des options en sus (forfait 1 journée en présentielle 850 € HT, forfait 1 réunion en visio 250 € HT et forfait 1 journée travail en agence 650€ HT)

Le Conseil Municipal après avoir entendu Mr le Maire et délibéré :

AUTORISE à l'unanimité des voix la proposition d'honoraires ci-dessus avec l'Agence Racines i.a.p. avec ou sans option

Délibération n° 18/2025 : approuvée à l'unanimité des membres présents

Fonds vert - demande subvention ingénierie : étude de faisabilité pré-opérationnelle d'aménagement stratégique d'un quartier du village :

Mr le Maire rappelle au conseil municipal l'étude pré-opérationnelle dite « pour faire » effectuée par EPORA ayant pour objet la faisabilité technique et financière d'un projet portant sur 4 000 m2 incluant la rénovation d'une grande bâtisse ancienne, l'aménagement d'un parc arboré existant, la création d'un jardin partagé, de zone de compostage, la construction de collectifs de petites superficies pour notamment personnes âgées et autres, avec lieux partagés. Avec également la création d'une zone de capteurs solaires thermiques, le tout s'intégrant dans un projet communal plus vaste de végétalisation (réalisé en collaboration avec CAUE).

Le coût de cette étude est estimé à 25 000.00 € HT, le plan de financement est le suivant :

Financement	Montant de la subvention	Date de la demande	Pourcentage
Fonds vert	7 500.00	06/06/2025	30%
EPORA	12 500.00		50 %
Autofinancement	5 000.00		20 %
TOTAL	25 000.00		100%

Le Conseil Municipal après avoir entendu Mr le Maire et délibéré :

Approuve le plan de financement à l'unanimité et AUTORISE Mr le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre du Fonds Vert Ingénierie.

Délibération n° 19/2025 : approuvée à l'unanimité des membres présents

TE38 -Enfouissement BT/Tél Route d'Optevoz tranche 2 :

Participation prévisionnelle : 76 379 €
(frais TE38 + contribution aux investissements)

2 - PREND ACTE de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 pour
Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité.

3 637 €

Délibération n° 20/2025 : approuvé avec 10 voix pour et une voix contre de Karine Vegnant (vote contre en raison du coût)

Pâtisserie révision du loyer du commerce :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal afin de soutenir notre seul commerce local, et pour pallier à l'augmentation du tarif de l'électricité, qui grève considérablement les dépenses de la boutique, d'annuler 3 mois de loyers à Madame LANCE Isabelle locataire du local « pâtisserie – épicerie » sis 418 route d'Optevoz.

Le Conseil Municipal après avoir entendu Mr le Maire et délibéré :

Approuve à l'unanimité moins la voix de Karine Vegnant (abstention) et autorise Mr le Maire à ANNULER les 3 prochains loyers à venir.

Délibération n° 21/2025 : approuvé avec 10 voix pour et une abstention

Informations diverses :

- Le 24 juin, entre 20 h et 21 h, un convoi exceptionnel de 8 m de haut, 6 m de large et 21 m de long va passer sur la Départementale, ce qui va occasionner une coupure de courant (tracé de Creys Malville jusqu'à Ambérieu). Départ à 19 h de Creys Malville. L'électricité serait entre 20 h et 24 h pour une demi-heure sur toute la commune, à l'exception de Chapieu.

- Construction de 2 réacteurs EPR2 à proximité du Bugey : le compte-rendu de la Commission particulière du débat public et le bilan de la Commission nationale du débat public seront publiés le 15/07.

Afin de nous présenter l'état d'avancement de cette démarche et répondre à nos questions sur l'intégration territoriale du projet EPR2, nous sommes conviés à un webinaire d'information mardi 1^{er} juillet de 18h30 à 19h30

- Visite du sous-préfet le 9 juillet à 14h15

Fin de séance à 21h08.

Procès-verbal arrêté au commencement de la séance du 26 10⁸ /2025



Le Président,

Francis SURNON

La secrétaire de séance,

Pascale CLEYET